

COMMUNE DE VALLEIRY
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
10 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VALLEIRY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au salon d'honneur de la mairie, sous la présidence de M. Alban MAGNIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	27
Nombre de conseillers municipaux présents :	20
Nombre de conseillers municipaux votants :	24
Date de convocation du Conseil Municipal :	04/04/2025

PRÉSENTS : M. Alban MAGNIN, Maire, Mme Hélène ANSELME, M. David EXCOFFIER, Mme Virginie LACAS, M. François FAVRE, Mme Christine NICOLET-DIT-FELIX, M. Amar AYEB, Adjoint, Mme Renée RICHARD, Mme Giovanna VANDONI, MM. Alain CHAMOT, Emmanuel SOGNO, Sébastien BURETTE, Frédéric BARANSKI, Mmes Alexandra DALLIERE, Elisabeth DEAL, M. Jean-Yves LE VEN, Mme Marie-Noëlle BOURQUIN, MM. Henri VIDAL, Pascal GRIBOUVAL, Jean FEIREISEN Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : M. Clément VILLEMAGNE à Mme Elisabeth DEAL
M. Pierre HACQUIN à M. MAGNIN Alban
Mme Corinne DURAND à M. David EXCOFFIER
Mme Isabelle MERCIER à Mme Hélène ANSELME

ABSENTS : M. Michel PIERREL
Mme Elodie POIRIER
Mme Anna FRANCHI

Mme Hélène ANSELME est élue secrétaire de séance.

DCM20250410-005

OBJET : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES (7.1.1) – Adoption du budget primitif 2025 – Budget principal

VU la commission finances en date du 27 Mars 2025,

Monsieur le Maire donne lecture du projet de budget primitif pour la commune. Il précise que le vote se fera par chapitre.

DCM20250410-005

Section	Sens	Chapitre	BP 2025
Fonctionnement	Dépenses	011 - Charges à caractère général	1 513 085.00 €
		012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 708 400.00 €
		014 - Atténuations de produits	282 000.00 €
		023 - Virement à la section d'investissement	695 011.55 €
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	380 000.00 €
		65 - Autres charges de gestion courante	618 379.25 €
		66 - Charges financières	122 800.00 €
		67 - Charges spécifiques	2 000.00 €
		68 - Dotations aux provisions et dépréciations	2 000.00 €
	Total	6 323 675.80 €	
	Recettes	013 - Atténuations de charges	25 000.00 €
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 216.80 €
		70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	485 350.00 €
		73 - Impôts et taxes	215 000.00 €
		731 - Fiscalité locale	3 015 686.00 €
74 - Dotations, subventions et participations		2 478 863.00 €	
75 - Autres produits de gestion courante		97 560.00 €	
Total	6 323 675.80 €		

Section	Sens	Chapitre	BP 2025
Investissement	Dépenses	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 216.80 €
		041 - Opérations patrimoniales	150 000.00 €
		10 - Dotations, fonds divers et réserves	5 000.00 €
		16 - Emprunts et dettes assimilées	502 000.00 €
		20 - Immobilisations incorporelles	169 092,05 €
		204 - Subventions d'équipement versées	404 184,46 €
		21 - Immobilisations corporelles	667 911,57 €
		23 - Immobilisation en cours	3 506 948.04 €
		27 - Autres immobilisations financières	85 732.55 €
	Total	5 497 085.47 €	
	Recettes	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 002 573.79 €
		021-Virement de la section de fonctionnement	695 011.55 €
		024 - Produits des cessions d'immobilisations	350 000.00 €
		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	380 000.00 €
		041 - Opérations patrimoniales	150 000.00 €
		10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 481 662.13 €
		13 - Subvention d'investissement	435 838.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		2 000.00 €	
Total	5 497 085.47 €		

DCM20250410-005

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 11/04/2025 S²LOW

ID : 074-217402882-20250410-DCM20250410005-DE

DECISION

Après exposé et en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
PAR 23 VOIX POUR
1 ABSTENTION : JY LE VEN**

VOTE le budget communal de l'année 2025 joint à la présente délibération avec les montants suivants :

- Section de fonctionnement : **6 323 675,80 €** en dépenses et en recettes.
- Section d'investissement : **5 497 085,47 €** en dépenses et en recettes.

Fait et délibéré les jours, mois et
an que dessus et a signé au registre le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Alban MAGNIN



DCM20250410-005

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 05/06/2025
Reçu en préfecture le 05/06/2025
Publié le 11/04/2025 *SLOW*
ID : 074-217402882-20250410-DCM20250410005-DE

DCM20250410-005

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.